

# LES NOUVELLES

## DE MOISSY-CRAMAYEL

N° 337 - octobre 2024



DOSSIER

## Eau potable : le service devient public

ACTU

Le marché  
se renouvelle

PAGE 4

PRÈS DE CHEZ VOUS

La réfection des routes  
se poursuit

PAGE 5

ENFANCE

Les stages sportifs  
sont de retour

PAGE 6



■ **Le passage à la régie de l'eau : la maîtrise publique d'un bien commun vital.** ■

## L'EAU, UN BIEN PUBLIC

La gestion de l'eau potable est un enjeu crucial pour les collectivités, un défi qui dépasse la simple question technique. C'est pourquoi, avec l'équipe municipale, nous avons fait le choix de rejoindre la régie publique de l'eau qui fonctionne sous l'égide de Grand Paris Sud. Ce choix, loin d'être anodin, s'inscrit dans une vision politique à long terme : garantir à nos habitants une maîtrise publique de cette ressource vitale loin des intérêts économiques privés. L'eau est un bien commun, indispensable à la vie et à notre quotidien. Pourtant, sa gestion est loin d'être une simple formalité. Elle repose sur des infrastructures complexes et coûteuses, une chaîne de traitement et de distribution sophistiquée, que la puissance publique se doit de gérer avec responsabilité et transparence. Partout en France, des démarches pour la réappropriation publique de ces outils de productions s'engagent. En choisissant de confier cette gestion à une régie publique - Eau Grand Paris Sud - nous faisons le pari de la solidarité, de l'équité et de la durabilité. Nous reprenons ainsi la main sur ce service pour mieux répondre aux défis de demain, notamment dans un contexte de changement climatique qui accentue la raréfaction de la ressource.

Il est de notre devoir, en tant qu'élus, de veiller à ce que l'eau soit accessible à toutes et à tous, à un tarif juste, et que sa qualité soit irréprochable. La gestion publique nous permet non seulement de garantir un accès équitable à cette ressource, mais aussi de planifier à long terme l'entretien des infrastructures. Ce modèle s'affranchit des logiques purement financières pour se concentrer sur l'intérêt général et la préservation de l'environnement. Ce passage en régie publique, qui sera effectif au 1<sup>er</sup> novembre 2024, marque un tournant dans la gestion de l'eau à Moissy. Nous affirmons ainsi notre volonté de nous intégrer dans un service public de l'eau transparent et solidaire, à la hauteur des enjeux de notre époque.

### **Moissy, une ville en constante évolution**

Au-delà de ce choix politique fort, Moissy continue de se transformer et d'évoluer : après la rue du Noyer-Perrot, et alors que l'avenue Philippe Bur poursuit sa mue, la route de Cramayel va être rénovée pour vous permettre de circuler agréablement et en sécurité. Par ailleurs, nous avons réalisé de nouvelles places de stationnement aux abords du groupe scolaire Jatteau, et d'autres suivront dans les mois à venir.

Enfin, la culture reste au cœur de notre engagement pour une ville vivante. Le mois d'octobre sera rythmé par des événements artistiques et sportifs, comme le retour du "Cirque Ovale" ou encore l'exposition de Caroline Fournier à la Maison des associations. Sans oublier les performances des danseurs de breakdance sur la scène de la Rotonde pour les qualifications Île-de-France.

Feuilletez ce nouveau numéro et découvrez ce que Moissy a à vous offrir !

***Vous souhaitez contacter la maire ?  
Adressez-lui un message  
à l'adresse suivante :***

***line.magne@moissycramayel.fr***

**VOTRE MAIRE, LINE MAGNE**

Vice-présidente de l'Agglomération Grand Paris Sud,  
chargée du développement économique



## MOISSY REJOINT LA RÉGIE DE L'EAU DE GRAND PARIS SUD

À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024, Eau de Grand Paris Sud - un service de l'agglomération qui assure déjà la collecte et le transport des eaux usées et pluviales sur le territoire - prendra le relais de Suez pour la distribution et la facturation de l'eau potable.

**EAU POTABLE :**  
**30 à 35 %**  
de la facture sert à financer le prélèvement de l'eau, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.

**LES ORGANISMES PUBLICS :**  
**20 à 25 %**  
de la facture est reversé aux organismes publics chargés de la protection de la ressource et des milieux naturels.

**ASSAINISSEMENT :**  
**40 à 45 %**  
de la facture est utilisé pour financer la collecte des eaux usées, leur transport et leur traitement en station d'épuration.

## GESTION PUBLIQUE DE L'EAU : MODE D'EMPLOI

**À l'instar de Combs-la-Ville, Réau et Soisy-sur-Seine, Moissy a fait le choix de la régie directe pour la gestion de l'eau au 1<sup>er</sup> novembre.**

L'eau fait partie du patrimoine commun et sa protection, sa mise en valeur et le développement de cette ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. Pour préserver ce bien commun, la Ville a naturellement décidé de passer de l'opérateur privé Suez, à une gestion publique de l'eau. Sur le territoire, Eau de Grand Paris Sud assure la distribution de l'eau aux robinets, la collecte et le transport des eaux usées et pluviales, afin de permettre aux habitants de profiter de ce service au prix le plus juste. Mais alors comment ça fonctionne ? Tout d'abord, il convient de noter que ce changement ne demande aucune démarche particulière à l'utilisateur, la passation se fait directement entre les deux prestataires. Durant le mois d'octobre, vous recevrez un courrier de la part d'Eau de Grand Paris Sud vous demandant de renseigner vos modalités de paiement, pour une facturation mensuelle ou semestrielle. De son côté, Suez vous adressera une facture de fin de contrat quel que soit votre mode de paiement. Eau de Grand Paris Sud éditera sa 1<sup>re</sup> facture en février 2025 (abonnement et consommation à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024).

**Pour ouvrir ou résilier votre compte :** à la date de votre emménagement ou à l'ouverture du branchement, dans le cas d'un logement neuf ou pour la résiliation à la date de votre départ ou à la fermeture du branchement, selon votre demande, contactez Eau de Grand Paris Sud.

**Relève du compteur :** une fois par an, Eau de Grand Paris Sud

procède au relevé de votre compteur pour facturation de votre consommation réelle. Pour tout compteur inaccessible (jardin, cave, sous-sol), un courrier d'avis de passage vous sera adressé dix jours avant la relève, sauf si vous êtes en télérelève.

**Le paiement :** Eau de Grand Paris Sud vous invite à opter pour le prélèvement automatique mensualisé pour optimiser votre budget et éviter les mauvaises surprises, mais vous avez également la possibilité de régler par TIP, chèque ou carte bancaire aux accueils de leurs structures. Le paiement en espèces est possible uniquement sur le site de Ris-Orangis.

**Comprendre sa facture en un clin d'œil**

Eau de Grand Paris Sud émet deux factures par an, en février et en août. La première, émise après le relevé de votre compteur et la seconde qui est une facture estimative de votre consommation. Si votre compteur est équipé de télérelève, les deux factures sont alors établies avec un index télérelevé. Les abonnés ayant choisi le prélèvement mensuel ne reçoivent qu'une facture par an, après la relève du compteur. À noter que pour les consommations supérieures à 6 000 m<sup>3</sup>, Eau de Grand Paris Sud émet alors quatre factures annuelles sur relève.

**i** Lieux d'accueil au public :  
24 rue du Bois Sauvage, 91130 Ris-Orangis.  
Hôtel de l'Agglomération :  
9 allée de la Citoyenneté, 77127 Lieusaint





**PHILIPPE RIO**, *maire de Grigny et vice-président en charge du développement durable, du cycle de l'eau, de la biodiversité et de la production d'énergie à Grand Paris Sud.*

**JULIEN BÉRAUD**, *maire-adjoint en charge des Finances à Moissy et conseiller communautaire délégué à Grand Paris Sud.*

**Pour quelles raisons, les communes de l'agglomération font-elles le choix de rejoindre la régie publique de l'eau ?**

**Philippe Rio** : Il y a une véritable prise de conscience sur le fait que l'eau est un service public. Une gestion que nous assumons avec sérieux et transparence. C'est pourquoi les villes rejoignent la régie publique. Cette adhésion est le reflet d'un engagement collectif.

**Julien Béraud** : L'eau, en tant que bien commun, mérite une gestion directe et rigoureuse. Il est impératif que nous maîtrisions chaque maillon de cette chaîne. En ces temps de bouleversements climatiques et énergétiques, posséder la maîtrise de l'eau revêt une importance cruciale. Notre responsabilité nous commande d'assurer cette gestion avec rigueur pour garantir à tous un accès équitable et durable à cette ressource précieuse.

**Qu'est-ce qui distingue la régie publique de la gestion privée ?**

**Philippe Rio** : Si les sociétés privées assurent ce service, notre mission est de surpasser ces intérêts privés et financiers en proposant ce bien au tarif le plus juste. Nous ne sommes pas là pour faire des bénéfices. Nous avons toutes les compétences et n'avons pas à rougir vis-à-vis du privé. Ainsi, nous aurons une parfaite connaissance du réseau, avec ses points forts et ses points faibles et nous pourrions intervenir au mieux.

**Julien Béraud** : On observe une baisse significative des tarifs depuis la mise en place de la régie de l'eau. Le coût de l'eau est moins important car nous gérons la distribution, les relevés et la facturation, ce qui nous permet de tirer les prix au plus bas pour

les habitants<sup>(1)</sup>. De plus, cela nous confère la maîtrise complète de notre patrimoine. Les infrastructures, qu'il s'agisse des canalisations ou des usines, appartiennent à l'agglomération. Cela améliore non seulement notre connaissance de nos actifs, mais nous permet aussi de mieux contrôler les coûts, de planifier les travaux nécessaires et de respecter les délais d'intervention.

**Quels sont les avantages pour les habitants de Moissy de passer en régie publique ?**

**Philippe Rio** : Cela ne change presque rien et en même temps, ça change tout. S'il conserve son compteur d'eau, le client devient alors un usager du service public. Il a ainsi accès en toute transparence aux dépenses comme les bilans comptables. En 2023, dans le privé, les prix de l'eau ont augmenté en fonction de l'inflation. Avec la régie publique, c'est "le juste service au juste prix".

**Julien Béraud** : Aucune démarche administrative ne sera à faire. Seul l'en-tête des factures change. Jusqu'alors, les habitants devaient se rendre au local des Eaux de Sénart dans le parc d'activités du Château d'eau. Désormais, leur point de contact est le site d'accueil Eau de Grand Paris Sud à Lieusaint. Un lieu plus accessible. Enfin, siéger au sein de l'instance dirigeante permet de faire le relais entre les habitants et l'agglomération, et ainsi faciliter la transmission d'informations.

(1) Pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>/an, au 1<sup>er</sup> novembre 2024 : 4,0231 TTC €/m<sup>3</sup> (Suez) contre 3,7955 €/m<sup>3</sup> (régie Eau Grand Paris Sud).

## ZOOM

# LES BONS GESTES POUR ÉCONOMISER L'EAU AU QUOTIDIEN

Crédit photo : 123rf

**" Pour préserver  
l'eau, chaque  
geste compte."**

**C**haque jour, 148 litres d'eau sont consommés en moyenne par habitant dans l'Hexagone. Si l'eau est une ressource indispensable, elle n'en reste pas moins limitée et les réserves s'amenuisent. En veillant à ne pas la gaspiller vous contribuerez à préserver ce bien précieux et à réduire votre impact sur l'environnement tout en agissant sur vos factures. Au quotidien, préférez l'eau du robinet à celle en bouteille, privilégiez les douches courtes aux bains, et coupez l'eau lorsque vous vous savonnez, vous brossez les dents ou vous rasez.

Pour réaliser des économies non négligeables sans perte de confort, il est conseillé d'installer des équipements "hydro-économiques". Les douchettes économes ou les réducteurs de débit permettent de réduire votre consommation de près de 50% par rapport à des pommes de douches classiques. Pour les toilettes, préférez une chasse d'eau à double commande. Vous pouvez également opter pour un "sac wc" ou une "plaquette wc". Ils se positionnent dans le réservoir de la chasse d'eau et permettent de diminuer son volume réduisant ainsi la consommation d'eau. Du côté des robinets, la mise en place de mousseurs permet de réduire le débit d'eau de 30 à 70 % !

Si vous avez un jardin, récoltez l'eau de pluie pour arroser vos plantes grâce à un récupérateur d'eau de pluie. Vous pouvez aussi opter pour un goutte-à-goutte ou jetez votre dévolu sur des plantes peu gourmandes en eau comme les plantes grasses. À la belle saison, arrosez votre jardin à la fraîche, tôt le matin ou tard le soir, pour réduire l'évaporation de l'eau d'arrosage.

### Gare aux fuites !

Les fuites sont les premières causes de gaspillage de l'eau. Pour les détecter, il suffit de relever votre compteur d'eau le soir et de le comparer au relevé effectué le lendemain matin, en s'assurant qu'aucun équipement n'ait consommé d'eau durant la nuit. À noter que ce sont les chiffres sur fond rouge qui vous donneront les indications nécessaires à la détection d'une éventuelle fuite. Dans ce cas, ou face à une hausse importante de votre consommation, contactez rapidement Eau de Grand Paris Sud.

### À RETENIR :

pour contacter  
Eau de Grand  
Paris Sud

N° vert : **0 800 328 800**

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 17h30

Urgences 24h/24 - 7j/7

Un numéro de téléphone  
unique (gratuit depuis  
un poste fixe)